



Investissements durables

Donner un souffle durable
à vos investissements

private banking
asset management
investment banking
asset services

 **Degroof
Petercam**
Trust. Knowledge.

Sommaire

03		Éditorial
04		Investir de façon durable, un contexte en pleine évolution
07		Degroof Petercam : une expertise bâtie sur plus de deux décennies d'apprentissage
10		Une méthodologie spécifique rigoureuse
16		Donner un souffle durable à vos investissements
18		Conclusion
20		Contacts

Banque Degroof Petercam SA, dont le siège social est situé rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles (« Degroof Petercam ») est responsable de la production et de la distribution de ce document. Banque Degroof Petercam est autorisée par et sous la surveillance prudentielle de la Banque nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, sous la supervision de la protection des investisseurs et des consommateurs de l'Autorité des services et marchés financiers (Financial Services and Markets Authority - FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles.

Éditeur responsable : Sabine Caudron. Date de rédaction : Août 2023.
Adresse légale : Banque Degroof Petercam SA, rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles.
TVA : BE 0403.212.172 (RPM Bruxelles) - FSMA 040460 A.

Cher client,

Face à l'urgence de la transition énergétique et aux nombreux défis environnementaux et sociétaux auxquels nous sommes confrontés collectivement, de plus en plus d'investisseurs décident de prendre d'autres facteurs en compte que les facteurs purement financiers dans leurs décisions.

Chez Degroof Petercam, cette démarche s'inscrit dans une longue tradition d'investissement **durable**. Notre mission de gestionnaire de patrimoine à travers les générations nous fait depuis 150 ans privilégier la perspective à long terme.

Tout défi peut aussi créer des opportunités et rend donc **prospère** celui qui sait les saisir. Combiner prospérité avec durabilité donne du souffle à vos investissements.

Que ce soit à travers les produits que nous proposons ou la gestion que nous effectuons pour le compte de nos clients, nous intégrons des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans nos analyses. En réservant une partie de nos investissements aux entreprises qui ont un réel impact sur notre environnement et sur les questions sociales, nous essayons de contribuer à une société meilleure.

Comme vous le lirez dans cette brochure, les autorités européennes, par le biais de la modification des règles MiFID II, vous donnent l'occasion de vous exprimer sur ces questions cruciales. Vous êtes donc invités à **exprimer vos préférences en matière d'investissements durables** dans le cadre de la gestion de votre portefeuille ou des conseils en investissement que vous recevez.

L'expression de vos préférences commence par une bonne compréhension des concepts et de la manière dont nous les abordons et les traduisons dans notre politique d'investissement. C'est l'objectif de cette brochure.

Bien entendu, comme pour les autres sujets, vous pouvez compter sur votre banquier privé pour vous guider dans cette démarche.



Sabine Caudron
Head of Private Banking



Investir de façon durable, un contexte en pleine évolution

La transition énergétique et les nombreux défis environnementaux et sociétaux nous concernent tous. Non seulement dans notre vie quotidienne en tant que consommateurs, mais aussi en tant qu'investisseurs.

C'est pour cette raison qu'au niveau de la banque, nous avons pris notre responsabilité en mettant en place des politiques prenant de plus en plus en compte des facteurs extra-financiers : d'une part, pour ne pas être complice de pratiques ou de secteurs controversés, et d'autre part pour favoriser les meilleures pratiques et les activités bénéfiques à la société. Nous sommes en effet intimement convaincus que l'investissement durable est la voie à suivre pour réduire les risques, anticiper les succès de demain et participer à une société meilleure.

Au-delà de cette volonté interne, il y a également une volonté externe de la part des gouvernements et de l'Union européenne qui ont en effet exprimé au cours des dernières années des objectifs ambitieux et notamment de devenir climatiquement neutres d'ici 2050.

Pour atteindre ces objectifs, un plan d'action avec plusieurs réglementations à destination de différentes parties prenantes a été mis en place afin de réorienter les flux de capitaux vers des investissements permettant d'obtenir une croissance durable.

Au cours de ces dernières années, de nouveaux textes réglementaires dans ce domaine ont été progressivement adoptés :

- ✓ D'abord à destination **des entreprises** elles-mêmes, en particulier à travers de nouvelles exigences en matière de reporting de données extra-financières comme leur empreinte carbone ou leur utilisation d'eau (réglementation CSRD¹).
- ✓ Ensuite à destination **des sociétés d'investissement**, comme Degroof Petercam, clarifiant les activités qui contribuent aux objectifs environnementaux de l'Europe (règlement sur la taxonomie²) et leur demandant dans quelle mesure elles prennent en compte les facteurs extra-financiers dans les solutions d'investissement qu'elles proposent aux clients (réglementation SFDR³).

¹ CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) : directive européenne qui fixe de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier aux grandes entreprises européennes.

² Taxonomie : Règlement européen fixant des critères de sélection d'activités contribuant de façon substantielle à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Il permet de mesurer et de rendre transparente la part « verte » des activités d'une entreprise ou d'un produit financier, c'est à dire celles qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

³ SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation ou Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) : obligations d'information concernant l'organisation, les services et les produits en vue de standardiser les prestations dans le domaine de la durabilité.

- ✓ Enfin à destination **des investisseurs particuliers**, permettant à ceux-ci d'exprimer leurs préférences en matière de durabilité (Actes délégués modifiant le règlement MiFID II⁴).

Cette dernière réglementation, qui vous concerne directement, se traduit désormais par un ajout au questionnaire MiFID que vous connaissez déjà. Il est aujourd'hui complété par des questions vous permettant **d'exprimer vos préférences en matière d'investissements durables**.

Grâce à ces initiatives, l'Union européenne établit un cadre commun de reporting et garantit que les entreprises communiquent des informations extra-financières fiables et comparables pour notamment aider les investisseurs à évaluer les performances extra-financières des entreprises et à réorienter les investissements vers des activités permettant une croissance durable.

Toutes ces réglementations sont donc interconnectées et se nourrissent mutuellement.

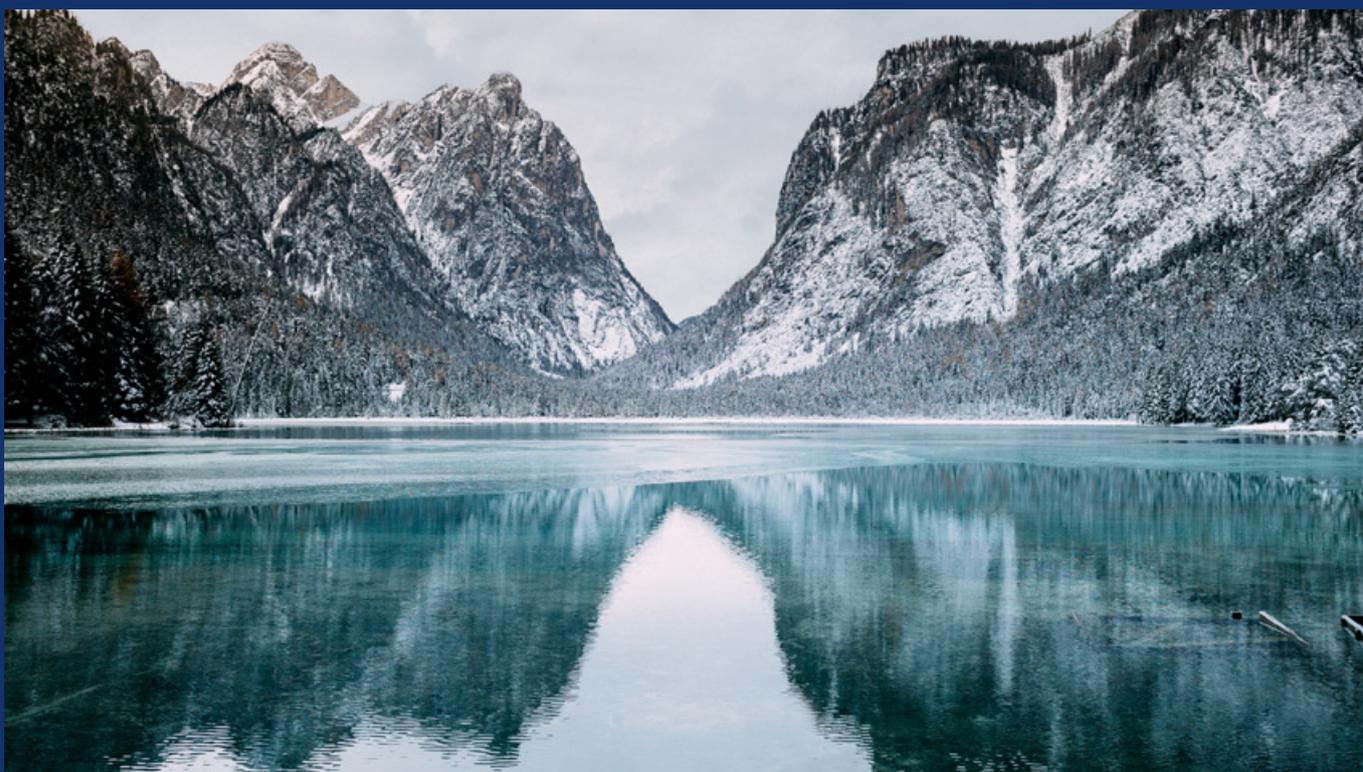


⁴ MiFID II (Markets in Financial Instruments Directive) : directive européenne qui définit les règles que les institutions financières doivent suivre si elles proposent des produits d'investissement ou si elles donnent des conseils à leur sujet.

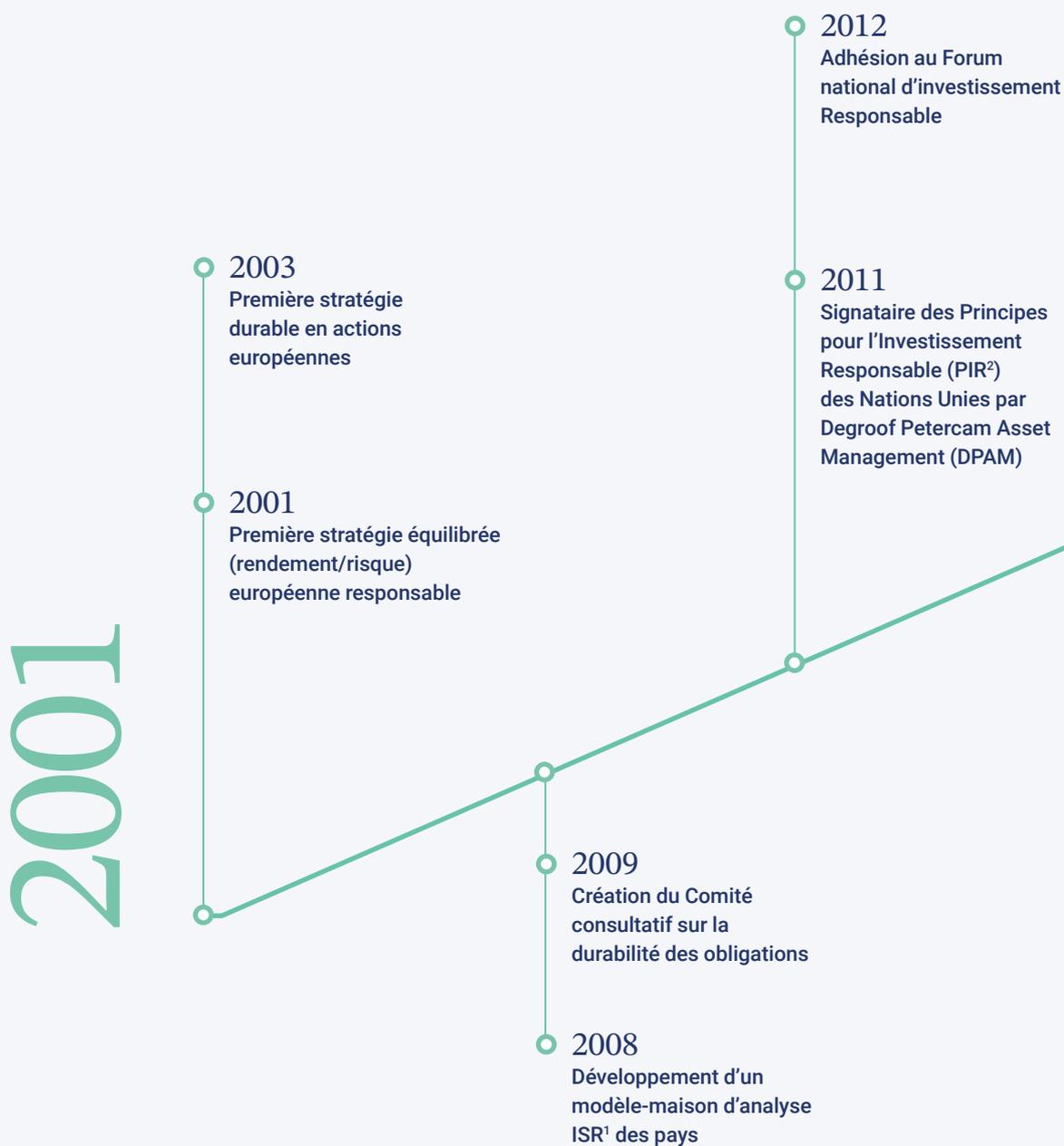
Degroof Petercam : une expertise bâtie sur plus de deux décennies d'apprentissage

Chez Degroof Petercam, la création d'une prospérité responsable fait partie intégrante de notre raison d'être, est enracinée dans le passé, et fonde notre action future. Depuis notre création en 1871, nous cherchons des solutions durables par delà les générations.

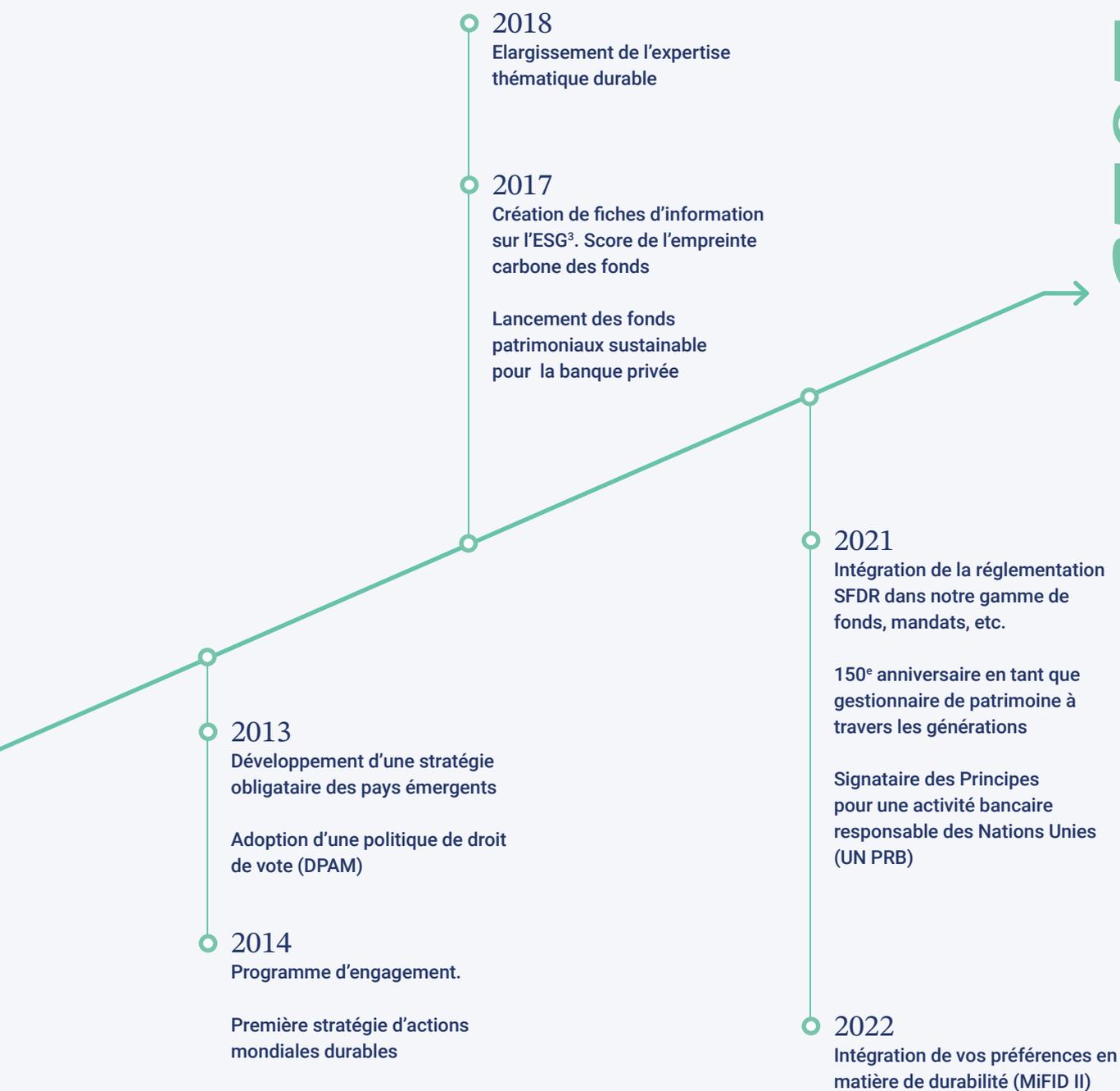
Pour Degroof Petercam, c'est une conviction ancrée dans notre ADN, une démarche volontariste et un long apprentissage qui nous ont permis d'être opérationnels et de développer une expertise dans ce domaine depuis plus de deux décennies.



Degroof Petercam : un long apprentissage



2023



¹ ISR : Investissement Socialement Responsable

² PIR : Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies

³ ESG : Critères Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance



Une méthodologie spécifique rigoureuse

Notre processus en 3 étapes

Avant d'investir dans un instrument financier (une action, une obligation ou un fonds d'investissement - dans le cas d'un fonds ce sont les sous-jacents de ce fonds qui sont analysés), Degroof Petercam se pose trois types de questions « extra-financières », c'est-à-dire qui sont distinctes de la performance purement financière de son émetteur.

1

Exclusion de comportements et d'activités controversés pour les entreprises et pour les Etats

L'activité ou le comportement de l'émetteur sont-ils controversés ?
Si oui, nous excluons tout nouvel investissement dans ces émissions.

2

Analyse de la gestion des risques extra-financiers par les entreprises

Comment l'entreprise gère-t-elle les risques extra-financiers ?

3

Analyse de l'impact extra-financier des activités des entreprises

Quel est l'impact environnemental ou sociétal des activités de l'entreprise?

1

Exclusion de comportements et d'activités controversés pour les entreprises et pour les Etats

Exclusions des entreprises liées à des comportements controversés

Nous analysons ces comportements controversés sur 4 aspects :

- ✓ Le risque général de mauvaise gestion des risques extra-financiers par l'entreprise
- ✓ La gouvernance de l'entreprise
- ✓ L'évolution de scandales « sévères » passés
- ✓ Le respect de l'entreprise vis-à-vis des 10 principes du Global Compact des Nations Unies

Exclusions des entreprises liées à des activités controversées

Selon la part des revenus de l'entreprise provenant des secteurs controversés, l'entreprise sera exclue.

Il s'agit des secteurs suivants :

- ✓ Armement
- ✓ Tabac
- ✓ Jeux de hasard
- ✓ Pornographie
- ✓ Charbon
- ✓ Pétrole et gaz

Cependant, une **exception** est faite pour les entreprises énergétiques (charbon, pétrole, gaz) émettant des obligations vertes finançant leurs projets positifs pour l'environnement, pour les entreprises dont les objectifs carbone sont alignés sur les seuils de l'Accord de Paris sur le climat, ou enfin, pour les entreprises satisfaisant aux exigences du label belge Towards Sustainability (notamment si des investissements de transition sont réalisés).

Exclusions pour les états liées à des valeurs démocratiques

Un pays qui ne respecte pas les minimums démocratiques et donc classé comme « non-libre » ou « autoritaire » est exclu.

2

Analyse de la gestion des risques extra-financiers par les entreprises

Nous analysons comment l'entreprise minimise le risque des facteurs extra-financiers sur ses opérations et son processus de fabrication.

Les entreprises intégrant les meilleures pratiques de bonne gestion de ces risques ressortiront comme les meilleurs élèves (« Best-in-Class ») dans leur industrie.

3

Analyse de l'impact extra-financier des activités des entreprises

Dans cette approche, nous tentons de découvrir les acteurs importants de demain, ceux dont l'activité a un impact environnemental et sociétal positif.

Chez Degroof Petercam, nous considérons qu'un investissement a un impact positif :

- ✓ Si les activités de son émetteur contribuent aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (Sustainable Development Goals).
- ✓ Si les activités de son émetteur contribuent aux objectifs environnementaux de l'Union européenne, tels que définis dans la classification européenne (la « taxonomie » européenne).
- ✓ Parce que son contrat d'émission est jugé conforme à un cadre crédible facilitant la transition de son émetteur vers des pratiques plus durables (c'est le cas des obligations durables, vertes, sociales ou de transition).

Contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

Les activités d'une entreprise sont considérées comme ayant un impact positif lorsqu'elles contribuent positivement aux **17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies** établis en 2015 (ODD ou Sustainable Development Goals), qui englobent les défis concrets de notre temps touchant les personnes, la nature, et la paix.

Une entreprise sous-jacente sera alignée aux ODD si elle a davantage de revenus contribuant positivement à ces 17 enjeux que de revenus contribuant négativement. Elle sera alignée si ses activités contribuent par exemple à des infrastructures durables, à une consommation et une production responsables ou à la lutte contre le changement climatique.



Contribution aux objectifs environnementaux de l'Union européenne

Nous considérons qu'une entreprise a un impact positif lorsque ses activités contribuent aux objectifs environnementaux définis par l'Union européenne tels qu'elle les définit dans sa « taxonomie ». Les six objectifs environnementaux européens sont : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, le contrôle de la pollution, la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Instrument aligné aux principes des obligations durables : vertes, sociales, ou de transition

Les obligations alignées aux principes des obligations durables, vertes, sociales ou de transition seront aussi considérées comme ayant un impact positif. Pour rappel, une obligation durable se distingue d'une obligation classique par l'utilisation des fonds et un rapport détaillé sur le caractère ou l'objectif durable, vert, social ou de transition des projets financés.

- ✓ **Obligation verte** : émise pour financer des projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, transport propre, etc.).
- ✓ **Obligation sociale** : émise pour financer des projets sociaux, par exemple des logements sociaux.
- ✓ **Obligation de transition** : comme alternative à ces 2 premiers types d'obligation, où l'utilisation des fonds ne peut financer qu'un nouveau projet social ou environnemental spécifié, certaines entreprises utilisent les « Sustainability Linked Bonds » pour financer le trajet global de l'entreprise ; et à condition d'atteindre certains indicateurs environnementaux ou sociaux, sous peine d'une pénalité sous forme d'un taux d'intérêt plus élevé.

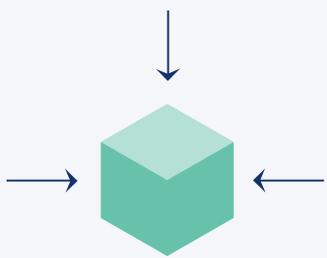
Distinction entre la « gestion des risques » et « l'impact » dans l'analyse extra-financière

La gestion des risques extra-financiers a pour but principal de mesurer la résilience d'une entreprise face aux risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Il ne s'agit donc pas d'une notation de la « qualité » d'une entreprise ni d'un baromètre sur le climat, l'eau ou la santé, mais de l'intégration globale des enjeux environnementaux sociétaux et de gouvernance pertinents qui peuvent créer des risques et/ou des opportunités importants pour l'entreprise ou son industrie.

Cette approche se distingue de l'analyse de l'impact extra-financier des activités d'une entreprise qui, elle, tente d'identifier celles qui contribuent positivement à ces enjeux et qui visent à générer un impact sociétal ou environnemental mesurable.

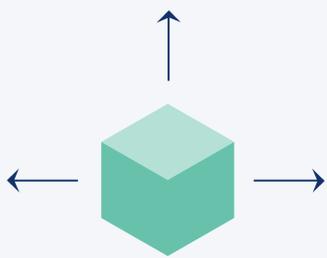
Ces différentes approches ne sont pas mutuellement exclusives et peuvent au contraire apporter une analyse complémentaire pour éclairer les décisions et poursuivre des objectifs spécifiques. C'est pourquoi nous les utilisons toutes les deux.

Analyse des risques extra-financiers pesant sur l'entreprise



- ✓ Lié aux **processus** de fabrication et aux opérations
- ✓ Angle de vue : **risque**
- ✓ L'entreprise minimise-t-elle l'**impact négatif** environnemental ou social sur les processus de fabrication et ses opérations ?
- ✓ Sujets extra-financiers impactant les **actionnaires**

Analyse de l'impact extra-financier des activités de l'entreprise



- ✓ Lié aux **produits**
- ✓ Angle de vue : **impact**
- ✓ L'entreprise maximise-t-elle l'**impact positif** de ses produits sur l'environnement ou la société ?
- ✓ Sujets extra-financiers impactant toutes les **parties prenantes**

Fournisseurs de données

Pour appliquer ces approches de durabilité, notre analyse interne sélectionne plusieurs sources externes, leaders en la matière (agences de notation extra-financière, publications universitaires, rapports d'ONG, etc.) et sélectionne les données qui nous semblent les plus fiables. Ces informations, collectées périodiquement, sont retravaillées et analysées en interne par nos experts.

La combinaison de différentes sources et de différentes données a des avantages :

- ✓ Analyse complémentaire pour mieux comprendre les risques et opportunités et avoir une meilleure granularité
- ✓ Utiliser les données là où le fournisseur de données est le plus fort

Toutefois, il reste néanmoins quelques risques :

- ✓ Couverture biaisée : taille, géographie, etc.
- ✓ Auto-reporting et subjectivité
- ✓ Manque de données : en effet, les entreprises ne seront tenues de rendre compte de leurs performances en matière de durabilité qu'à partir de 2023



Donner un souffle durable à vos investissements

Etant donné l'importance croissante de la durabilité dans notre société et dans le monde de l'investissement, il est possible que vous ayez certaines préférences en la matière en tant qu'investisseur.

Vous pourrez exprimer vos **préférences en matière de durabilité** à travers une série de questions complémentaires au questionnaire MiFID que vous connaissez. Vous aurez ainsi un niveau de préférences durables neutre, modéré ou élevé.

Si vous avez marqué vos préférences en matière de durabilité, Degroof Petercam vous propose deux types de **stratégies d'investissement** qui correspondent à vos préférences et déclinées selon votre profil de risque.

Une stratégie correspondant à un niveau de préférences durables modéré

Cette stratégie a les caractéristiques extra-financières suivantes :

- ✓ Une analyse « modérée » des exclusions des activités et des comportements controversés.
- ✓ Une analyse des caractéristiques extra-financières liées aux opérations de l'entreprise sous-jacente.
- ✓ Une analyse « modérée » des objectifs environnementaux et/ou sociaux liés aux produits et/ou services de l'entreprise sous-jacente.

Une stratégie correspondant à un niveau de préférences durables élevé

Cette stratégie a les caractéristiques extra-financières suivantes :

- ✓ Une analyse « forte » des exclusions des activités et des comportements controversés.
- ✓ Une analyse des caractéristiques extra-financières liées aux opérations de l'entreprise sous-jacente.
- ✓ Une analyse « forte » des objectifs environnementaux et/ou sociaux liés aux produits et/ou services de l'entreprise sous-jacente.

Conclusion

Pour résumer, voici **4 points à retenir** :

La durabilité est là pour rester et elle aura un impact sur les investissements.

Prendre en compte la **durabilité** nous semble en effet important et nécessaire voire inévitable.

Tous les niveaux de la société sont maintenant conscients que le changement climatique comporte des risques et qu'il est nécessaire d'œuvrer à une transition notamment énergétique, en passant des énergies fossiles vers les énergies alternatives.

C'est le cas des **gouvernements** qui formulent des objectifs environnementaux mais aussi sociaux clairs, tels que les Objectifs de Développement Durable de Nations Unies ainsi que des classifications des activités considérées comme durables, telles que la taxonomie européenne.

C'est aussi le cas des **banques** qui doivent prendre leur responsabilité d'une part en n'étant pas complice de pratiques ou secteurs controversés et d'autre part en favorisant les meilleures pratiques et les activités bénéfiques à l'ensemble de la société.

A votre niveau, en tant qu'**investisseur**, vous pourriez aussi vouloir mettre davantage l'accent dans votre portefeuille sur les investissements qui contribuent positivement à ces objectifs environnementaux ou sociaux.

Vous avez la possibilité d'exprimer vos préférences en matière de durabilité.

Il est donc important que votre **profil d'investissement**, dans lequel nous évaluons votre goût ou votre aversion au risque, soit complété par des questions relatives à vos **préférences en matière de durabilité**.

Nous pensons que c'est surtout l'occasion d'aborder ces sujets ensemble et de réfléchir d'une part à l'influence de la durabilité sur votre portefeuille et d'autre part à l'influence de votre portefeuille sur la durabilité. Ces questions vous permettront de vous exprimer et choisir de manière éclairée si vous souhaitez contribuer à l'accélération de cette transition écologique.

La transition vers la finance durable est un parcours long mais vertueux.

Nous sommes en effet en transition. Outre la référence aux Nations Unies, l'Europe aussi a sa propre ambition, par exemple en devenant **un continent climatiquement neutre d'ici 2050**.

Nous sommes conscients qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, avec certaines parties du cadre réglementaire progressivement en cours d'élaboration. Tout n'est pas encore prêt



ni encore objectivement mesurable. Et cela signifie que nous devons parfois être prudents dans notre approche.

L'expertise de Degroof Petercam à votre service.

Degroof Petercam est un partenaire idéal pour vous accompagner dans ces choix. Car au-delà de ces exigences externes réglementaires ou à la demande des investisseurs, nous sommes intimement convaincus que la **durabilité** est la voie à suivre.

Depuis plusieurs années, nous faisons évoluer nos politiques durables pour réduire les risques, anticiper les succès de demain et participer à une société meilleure.

Nous avons ainsi développé une **stratégie crédible** qui prend en compte l'impact de l'évolution du monde extérieur sur votre portefeuille, mais aussi l'impact des entreprises dans lesquelles nous investissons sur la société et le monde extérieur.

Vous avez un rôle à jouer si vous le souhaitez.

Si vous avez des questions au sujet de la durabilité, **n'hésitez pas à prendre contact avec votre banquier privé ou votre interlocuteur habituel.**

ANVERS

Van Putlei 33 - 2018 Antwerpen
pbantwerpen@degroofpetercam.com
T +32 3 233 88 48

Business center d'Offiz
Parklaan 46 - 2300 Turnhout
pbturnhout@degroofpetercam.com
T +32 14 24 69 40

BRABANT FLAMAND

Mgr. Ladeuzeplein 29 - 3000 Leuven
pbleuven@degroofpetercam.com
T +32 16 24 29 50

Neerhoflaan 8/0 - 1780 Wemmel
pbwemmel@degroofpetercam.com
T +32 2 204 49 20

BRABANT WALLON

Les Collines de Wavre
Avenue Einstein 16 - 1300 Wavre
pbwavre@degroofpetercam.com
T +32 10 24 12 22

BRUXELLES

Rue de l'Industrie 44 - 1040 Bruxelles
pbbru@degroofpetercam.com
T +32 2 287 91 11

Avenue des Aubépines 1 - 1180 Uccle
pb.brusouth@degroofpetercam.com
T +32 2 662 88 40

Chaussée de Malines 455 - 1950 Kraainem
pb.brueast@degroofpetercam.com
T +32 2 662 89 20

FLANDRE OCCIDENTALE

President Kennedypark 8 - 8500 Kortrijk
pbkortrijk@degroofpetercam.com
T +32 56 26 54 00

Kalvekeedijk 179 Bus 3 - 8300 Knokke-Heist
pbknokke@degroofpetercam.com
T +32 50 63 23 70

FLANDRE ORIENTALE

Moutstraat 68 bus 701 - 9000 Gent
pbgent@degroofpetercam.com
T +32 9 266 13 66

HAINAUT

Rue du Petit Piersoulx 1 - 6041 Gosselies
pbhainaut@degroofpetercam.com
T +32 71 32 18 25

Chaussée de Tournai 52 - 7520 Ramegnies-Chin
pbhainaut@degroofpetercam.com
T +32 71 32 18 25

LIÈGE

Boulevard Gustave Kleyer 108 - 4000 Liège
pbliege@degroofpetercam.com
T +32 4 252 00 28

LIMBOURG

Runkstersteenweg 356 - 3500 Hasselt
pbhasselt@degroofpetercam.com
T +32 11 77 14 60

NAMUR

Avenue de la Plante 20 - 5000 Namur
pbnamur@degroofpetercam.com
T +32 81 42 00 21



[linkedin.com/company/
degroofpetercam](https://www.linkedin.com/company/degroofpetercam)



[@degroofpetercam](https://twitter.com/degroofpetercam)



[@degroofpetercam](https://www.instagram.com/degroofpetercam)



[facebook.com/
degroofpetercam](https://www.facebook.com/degroofpetercam)



[youtube.com/
degroofpetercam](https://www.youtube.com/degroofpetercam)

degroofpetercam.com | funds.degroofpetercam.com